

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
 DU JEUDI 20 JUILLET 2017**

Date de convocation : 13/07/2017
 Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le vingt juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Ont signé au registre des délibérations : Mrs Mmes GODEFROY Rosiane, BAUD Bernard, POUGEARD Sophie, CHAUVIN Yannick, MILCENT Jean-Paul, BAUD Huguette, HADDAD Marie-Claude, COUTON Jeannine, BAUDRY Yannick, JOUBERT Serge, BESSEAU Martine, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BAREAU Vincent, HAMELIN Karine, BARBEREAU Vincent.

Absents : VALIN Michel, ABU-AITA Maher, GUIBERT Florence, excusés.

Avait donné pouvoir : ABU-AITA Maher à BAUDRY Yannick.

Mme HAMELIN Karine a été élue Secrétaire.

◆ Travaux de rénovation de la salle polyvalente sportive et construction de la salle polyvalente culturelle – avenants aux marchés de travaux en cours

Madame le Maire est autorisée à signer les avenants ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « Rénovation de la salle polyvalente sportive et construction de la salle polyvalente culturelle »

Lot n° 3 : Terrassement – VRD – Gros Oeuvre

Attributaire : MC BAT

Montant du marché initial H.T.	354 586.46 €
Avenant n° 1	12 192.93 €
Avenant n° 2	-13 204.55 €
Nouveau montant du marché H.T.	353 574.84 €

Objet : travaux de modificatifs extérieurs

Lot n° 7 : Menuiseries extérieures

Attributaire : BONNET Guy

Montant du marché initial H.T.	49 966.00 €
Avenant n° 1	2 530.00 €
Avenant n° 2	2 720.00 €
Nouveau montant du marché H.T.	55 216.00 €

Objet : portes SAS et loges : fourniture et pose cylindre porte aluminium

Lot n° 8 : Menuiseries intérieures

Attributaire : MCPA

Montant du marché initial H.T.	92 651.93 €
Avenant n° 1	785.53 €
Avenant n° 2	5 062.59 €
Avenant n° 3	2 694.98 €
Nouveau montant du marché H.T.	101 195.03 €

Objet : assises de bancs, patères sur lice, crémone pompier
Lot n° 11 : Equipements scéniques

Attributaire : ISOTISS

Montant du marché initial H.T.	13 832.00 €
Avenant n° 1	-306.00 €
Nouveau montant du marché H.T.	13 526.00 €

Objet : suppression du grill, pose de 3 traverses et 2 perches
Lot n° 15 : Peinture

Attributaire : GAUVRIT Jean-Luc

Montant du marché initial H.T.	33 441.03 €
Avenant n° 1	550.00 €
Avenant n° 2	-390.99 €
Avenant n° 3	950.00 €
Nouveau montant du marché H.T.	34 550.04 €

Objet : traçage terrain sports
Lot n° 17 : Electricité

Attributaire : SNGE

Montant du marché initial H.T.	95 000.00 €
Avenant n° 1	7 554.39 €
Avenant n° 2	645.10 €
Avenant n° 3	1 868.70 €
Nouveau montant du marché H.T.	105 068.19 €

Objet : liaison de commande pour les treuils de paniers de basket

◆ **Travaux de réalisation de 2 logements sociaux, rue Sainte Thérèse**

Le conseil municipal a accepté la réalisation du projet de VENDEE HABITAT pour la construction de 2 logements sociaux individuels, de type III, avec garage et jardin.

L'actuel chemin piétonnier sera déplacé et aménagé par la commune afin de relier la rue Sainte Thérèse en traversant une partie du foncier appartenant au CCAS.

Vendée Habitat (ou ses prestataires) est autorisé à procéder sur le terrain à toute étude nécessaire à l'avancement du projet (géomètre, étude de sols...), à sa charge et sous sa responsabilité, avant signature de l'acte.

Madame le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document utile à la poursuite du projet.

◆ **Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Le conseil municipal a adopté la modification des statuts de la Communauté de Communes en vue d'ajuster ceux-ci aux dernières évolutions légales et à anticiper le transfert pour les compétences eau et assainissement.

◆ **VALIDATION DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SIAEP DU MARAIS BRETON ET DES ILES À VENDÉE EAU ET**

D'ADHESION DU SIAEP A VENDEE EAU POUR L'INTEGRALITE DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » AU 31 DECEMBRE 2017

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République entraîne des modifications de périmètre des EPCI à fiscalité propre et des Syndicats d'eau, ainsi que le transfert de la compétence aux EPCI à fiscalité propre au plus tard au 1^{er} janvier 2020,

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion du SIAEP du Marais Breton et des Iles à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017. Le périmètre comprend les Communes listées dans la version la plus récente des statuts du SIAEP du Marais Breton et des Iles.

◆ Contrat « Vendée Territoires » à intervenir entre le Conseil Départemental de la Vendée et la Communauté de Communes

Le conseil municipal approuve et s'engage dans le contrat Vendée Territoire 2017/2020 au bénéfice du territoire Océan Marais de Monts à conclure avec le Département de la Vendée pour le financement d'opérations de fonctionnement et d'investissement. Madame le Maire est autorisée à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces s'y affèrent.

◆ Enfance et Jeunesse - Renouvellement convention avec la commune de Saint Jean de Monts

Madame le Maire est autorisée à signer le renouvellement de la convention avec la ville de SAINT JEAN DE MONTS au titre de l'exercice 2017, pour l'accueil des jeunes du Perrier au Centre de Loisirs « Bord à Bord » et les séjours et/ou activités organisés par le service « Accueil Jeunes » de la ville de SAINT JEAN DE MONTS.

◆ Prestataire de Service Restoria - Indexation tarifs fourniture de repas année scolaire 2017/2018

Conformément aux indices d'évolution contractuels du marché présentés par le prestataire de services Restoria, la hausse du prix du repas est de **1,025 %** et sont fixés comme ci-dessous jusqu'au 31/08/2018 :

Ils comprennent un élément bio par jour avec un effectif moyen de 160 rationnaires par jour scolaire et se décomposent comme ci-dessous :

Enfants : Entrée : 0,226 € - Plat protidique : 1,422 € - Légumes : 0,626 € - Fromage : 0,226 € - Dessert : 0,226 € - Pain : 0,130 €.

Adultes : Entrée : 0,291 € - Plat protidique : 1,854 € - Légumes : 0,808 € - Fromage : 0,291 € - Dessert : 0,291 € - Pain : 0,130 €.

◆ Subvention

Le conseil municipal a fixé la subvention pour l'année 2017 à 110 € par agent adhérent de l'amicale du personnel territorial de la commune du PERRIER.

◆ Personnel – Actualisation du tableau des effectifs au 01/09/17

Le conseil municipal a adopté le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} septembre 2017 :

GRADE ou EMPLOIS	CAT.		Durée hebdo. Du poste en centième	Mission pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le
				Emploi	

FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation territorial	C	1	35	Enfance et Culturel	
FILIERE CULTURELLE, PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE					
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	17,50	Bibliothèque	

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	1	35.00		En disponibilité depuis le 01/02/1997
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	35.00	Secrétariat Général	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	17,5	Camping Municipal / Communication	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	35.00	Comptabilité	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	35.00	Communication/Urbanisme/Secrétariat	
Adjoint administratif territorial	C	1	35.00		01/09/2017
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	19.00	Agence Postale Communale	
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maîtrise	C	1	35		01/07/2013
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	35		01/04/2016

Adjoint Technique Territorial	C	1	35	Espaces Verts, aménagement Voirie assainissement	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	35	Espaces Verts, aménagement Voirie assainissement	
Adjoint Technique Territorial	C	1	35	Transport scolaire / Bâtiments	
Adjoint Technique Territorial	C	1	35	Voirie / Propreté urbaine	
Technicien principal de 2ème classe	B	1	35	Voirie / Propreté urbaine	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	28	Restaurant scolaire	

FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique territorial	C	1	4	Restaurant scolaire	
Adjoint technique territorial	C	1	15,05	Restaurant scolaire	
Adjoint technique territorial	C	1	22	Restaurant scolaire	
Adjoint technique territorial	C	1	3,52	Restaurant scolaire	01/09/2016
Adjoint technique territorial	C	1	17	Social	en disponibilité depuis le 28.12.2015
Adjoint technique territorial	C	1	35	Social	01/05/2017
Adjoint technique territorial	C	1	10,25	Entretien	07/07/2014

◆ RIFSEEP

Le régime indemnitaire des personnels de la commune de LE PERRIER résulte d'une délibération du Conseil municipal intervenue le 30 septembre 2008 relative à Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) et le 05 décembre 2013 relative à l'IEMP.

Un nouveau dispositif portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, a été adopté pour les fonctionnaires de l'Etat (décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié) et est transposable aux fonctionnaires territoriaux en application du principe de parité tel que fixé par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

Le conseil municipal a décidé d'adopter, à compter du 1^{er} juillet 2017, la proposition de Madame le Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Il a été décidé de valider les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE) ainsi que les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale.

Madame le Maire est autorisée à prendre et à signer les arrêtés correspondants.

◆ Création d'emplois

Le conseil municipal a décidé de créer trois emplois temporaires du 1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2018 pour l'encadrement des enfants à l'école et au restaurant scolaire. Un agent de service et de surveillance (1h20 mn par jour scolaire) et deux aide-maternelle à temps non complet (21/35^{ème} et 20/35^{ème}).

Madame le Maire est autorisée à signer les contrats de recrutement correspondants.

COMPTTE RENDU